

# PSYNAM



Le Réseau Santé Namur  
**RECHERCHE DES  
PSYCHOLOGUES**

Vous êtes **psychologue** ?

Vous souhaitez permettre à certains patients de bénéficier d'un **remboursement** de séances ?

Vous souhaitez participer à augmenter l'accessibilité aux **soins psychologiques de première ligne** ?

Contactez-nous pour plus d'informations ou consultez notre site web.



PLUS D'INFOS : [www.psynam.be](http://www.psynam.be)

# SE PORTER CANDIDAT(E)

1

TÉLÉCHARGER ET PRENDRE CONNAISSANCE DE LA CONVENTION



Cliquer sur l'image pour télécharger

2

RASSEMBLER LES DOCUMENTS NÉCESSAIRES



3

LIRE ATTENTIVEMENT ET SIGNER L'ATTESTATION SUR L'HONNEUR



Cliquer sur l'image pour télécharger

4

ENVOYER L'ENSEMBLE DES DOCUMENTS DÛMENT COMPLÉTÉS AU RÉSEAU SANTÉ NAMUR

[candidature@psynam.be](mailto:candidature@psynam.be)

## EN QUELQUES MOTS : SOINS PSYCHOLOGIQUES DE 1<sup>ÈRE</sup> LIGNE ?

### PROJET

Permettre aux patients de bénéficier de **remboursements**, par l'INAMI, de séances de **soins psychologiques de première ligne**

### CONTEXTE

C'est une étape préliminaire, expérimentale et historique vers le remboursement des **psychologues**. C'est un premier pas.

### PREMIÈRE LIGNE

Une séance de soins psychologiques de première ligne, c'est **autre chose** qu'une séance de psychothérapie classique, ou de thérapie brève. C'est une **intervention de première ligne** réalisée par un/e psychologue clinicien/enne. La particularité de cette intervention est qu'elle est limitée dans le temps (**4 séances**) et dans ses objectifs (entre autres **l'évaluation diagnostique** des problèmes présents, le **renforcement du patient** (traitement orienté solution, psychoéducation, promotion de l'autonomie,...) et l'**orientation** en cas de problématiques complexes).

Le psychologue/orthopédagogue clinicien qui souhaite prendre part à ce projet doit :

- transmettre une **copie de son diplôme** de master en psychologie avec orientation psychologie clinique ou de master en sciences pédagogiques avec orientation orthopédagogie clinique, (ou master en psychologie avec expérience utile valorisable) ;
- transmettre un **CV** attestant d'au moins **3 ans d'expérience professionnelle en tant que psychologue / orthopédagogue clinicien** ;
- être disponible pour réaliser un quota hebdomadaire de minimum 4 séances ;
- souscrire au contenu de la convention-type (ci-joint) ;
- réaliser les prestations sous un statut d'indépendant, en dehors d'heures prestées pour un employeur (SSM, Hôpital...) et hors infrastructure hospitalière (cfr. Article 3, §5 de la convention) ;
- exercer dans un (ou plusieurs) lieu(x) de prestations situé(s) sur le territoire de la Province de Namur ;
- transmettre l'attestation sur l'honneur dûment complétée (par mail en fichier PDF) ;
- transmettre les informations complémentaires demandées (en complétant un tableau Excel qui vous sera transmis après votre premier mail)

**Il est important de préciser que tout psychologue (clinicien ou non) peut poser sa candidature pour autant qu'il puisse attester d'une expérience d'au moins 3 ans en tant que clinicien.**

► Cliquez ici pour **TÉLÉCHARGER LA BROCHURE**